

AVENANT AU PLAN D'EPARGNE RETRAITE COLLECTIF (PERCOL) INSTAURE PAR L'ACCORD DU 12 JUILLET 2007 ET SES AVENANTS SUCCESSIFS

Entre :

Le Groupe, dont le champ d'application est défini ci-après, est représenté par La Manufacture Française des Pneumatiques MICHELIN, ci-après désignée « la MFPM », société par actions simplifiée, au capital de € 504 000 004, dont le siège social est situé 23, Place des Carmes-Déchaux - 63000 CLERMONT-FERRAND, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de cette même ville sous le n° 855 200 507, expressément mandatée par chacune des sociétés à l'accord,

La MFPM, représentée par Madame Sophie Balmay, Directrice des Relations Sociales France

D'une part,

Et

D'autre part,

Les organisations syndicales représentatives représentées respectivement par :

L'Organisation syndicale CFDT, représentée par M. Laurent Bador, en sa qualité de Coordonateur syndical Groupe ;

L'Organisation syndicale CFE-CGC, représentée par M. José Tarantini, en sa qualité de Coordonateur syndical Groupe ;

Préambule

Le Groupe a mis en place un plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) par accord du 12 juillet 2007 qui a fait l'objet d'avenants successifs.

A ce titre, dans le cadre de la publication de la loi « PACTE » n° 2019-486 du 22 mai 2019, qui a réformé en profondeur les dispositifs d'épargne retraite, le PERCO a été transformé en PERCOL par avenant du 28 septembre 2021. L'objectif de cette évolution est de faciliter l'accès des salariés aux dispositifs d'épargne en les rendant davantage portables et plus harmonisés.

Afin de renforcer l'accès des salariés à ce dispositif d'épargne salariale, la Direction et les organisations syndicales représentatives (OSR) (signataires d'un ou plusieurs accords PERCOL et/ou PERO) ont décidé de poursuivre les travaux de simplification. En mars 2022, un Groupe de Travail constitué d'experts du Groupe et de représentants CFDT, CFE-CGC et SUD a ainsi été constitué.

Cette démarche en co-construction a eu pour objectifs :

- La mise en place d'un hébergeur unique pour les 3 dispositifs d'épargne : PEE, PERCOL, PERO ;
- La mise en place d'une offre financière plus simple et commune à ces dispositifs d'épargne ;
- D'orienter l'épargne de salariés vers des investissements responsables, solidaires et accompagnant la transition écologique et ce en adéquation avec les valeurs du Groupe ;
- La simplification de la gouvernance de l'épargne.

Le Présent avenant a pour objet de modifier les supports d'investissement proposés tant pour la gestion libre que pour la gestion pilotée afin de mettre en œuvre la nouvelle offre de gestion financière. Il a également pour objet de préciser les modalités de transfert, conformément aux dispositions de l'article L. 224-12 du Code monétaire et financier.

A l'issue de la négociation, il a été convenu ce qui suit :

Article 1. Champ d'application

Le présent accord est applicable dans l'entité ci-après désignée « Le Groupe ». Ce groupe est constitué de la Compagnie Générale des Etablissements Michelin dénommée « Société dominante » et des filiales de celle-ci, dont la CGEM détient plus de la moitié du capital et dont le siège est situé sur le territoire français, nommément désignées au jour de la signature du présent accord :

- CGEM : Compagnie Générale des Etablissements Michelin
- MFPM : MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES Michelin
- MAS : Michelin Air Services
- ESM : EUROMASTER SERVICES et Management
- SIMOREP et Compagnie : Société de caoutchouc Synthétique MICHELIN
- PLA : Pneu Laurent
- SNC EUROMASTER France (ERM)
- IMECA : Société d'investissement et de Mécanique
- RESICARE
- TYREDATING
- COMPAGNIE FINANCIERE MICHELIN

Toute nouvelle société intégrant le Groupe après la signature du présent accord, en ce qu'elle satisfait ou vient à satisfaire aux critères d'appartenance ci-dessus définis sera, après avoir reçu l'acceptation de la Société dominante, adhérente de plein droit au présent accord, sous réserve de la signature d'un avenant constatant la volonté d'adhésion de cette nouvelle société qui devra être signé par les représentants employeurs et salariés de cette dernière.

Article 2. Modifications apportées à l'accord collectif de mise en œuvre du PERCOL du 12 juillet 2007 et ses avenants successifs

I - L'article 5 « Emploi des fonds collectés » de l'accord du 12 juillet 2007 tel que modifié par avenants successifs est réécrit comme suit :

Les versements dans le PERCOL sont affectés, selon le choix du titulaire, dans l'un et/ou l'autre des modes de gestion suivants :

Gestion pilotée

Le mode de gestion pilotée défini par les articles L. 224-3, R. 224-1 et suivants, et D. 224-3 et suivants du code monétaire et financier, est spécifiquement adapté à l'horizon de départ à la retraite du titulaire.

Les versements sont affectés en gestion pilotée selon une allocation permettant de réduire progressivement les risques financiers correspondant au profil d'investissement suivant « équilibré horizon retraite » tel que défini par l'article 1er de l'arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme des retraites.

Son mécanisme ainsi que les actifs correspondant aux profils d'investissement de la gestion pilotée, sont présentés dans une nouvelle annexe 1 qui remplace l'annexe 1 de l'avenant du 28 septembre 2021.

Sous réserve d'en faire la demande expresse au gestionnaire, le titulaire a la possibilité de ne pas respecter le rythme minimal de sécurisation de l'épargne prévu dans le cadre du mécanisme de gestion pilotée, en modifiant sa date d'échéance.

Gestion libre

Le titulaire peut également décider d'affecter tout ou partie de ses versements en gestion libre dans les FCPE listés en annexe 2.

Commission de souscription

Aucune commission de souscription ne sera prélevée lors de l'investissement en parts des FCPE proposés.

Affectation par défaut des sommes au PERCOL

A défaut de décision expresse du titulaire, les versements sont affectés en gestion pilotée, selon une allocation permettant de réduire progressivement les risques financiers correspondant au profil d'investissement « *équilibré horizon retraite* ».

Modification du choix de placement

Pendant ou à l'issue de la période d'indisponibilité des fonds, le titulaire peut modifier l'affectation de tout ou partie de ses avoirs entre les supports d'investissement de la Gestion Libre.

Pendant la période d'indisponibilité, le titulaire peut demander le transfert de tout ou partie de ses avoirs entre la Gestion Libre et la Gestion Pilotée.

La modification du choix de placement est effectuée en liquidités et est sans incidence sur la durée d'indisponibilité restant éventuellement à courir.

Comptabilisation des versements

Les organismes suivants interviennent dans la gestion du PERCOL :

- NATIXIS INTEREPARGNE est le gestionnaire du PERCOL, également chargé, par délégation de l'Entreprise, de la tenue du registre des comptes administratifs des titulaires du PERCOL.

Si l'Entreprise décide de changer de gestionnaire, elle doit notifier sa décision à Natixis Interépargne par lettre recommandée avec accusé de réception. La décision de l'Entreprise ne prendra effet qu'à l'issue du préavis fixé contractuellement avec Natixis Interépargne.

- Les fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) proposés par le PERCOL sont gérés par la société NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL, dont le siège social est à 43, avenue Pierre Mendès-France à Paris (75013).

L'orientation de la gestion et la composition du portefeuille de chacun des FCPE sont précisées à l'article « Orientation de la gestion » de leur règlement.

- CACEIS BANK FRANCE, dont le siège social est à PARIS 13ème, 1-3 place Valhubert, est l'établissement dépositaire des FCPE composant le portefeuille.
- NATIXIS INTEREPARGNE, dont le siège social est à PARIS 13ème, 59 avenue Pierre Mendès-France est le teneur de compte conservateur des parts des titulaires du PERCOL pour chaque FCPE composant le portefeuille. Les frais afférents à la tenue des comptes des titulaires salariés sont pris en charge par l'Entreprise.

Gouvernance

Les droits et obligations des épargnants, de la société de gestion et du dépositaire sont fixés par le règlement de chacun des FCPE.

Ce règlement institue un conseil de surveillance chargé notamment de l'examen de la gestion financière, administrative et comptable du FCPE. Le conseil de surveillance se réunit au moins une fois par an pour l'examen du rapport annuel de gestion. Il décide des fusions, scissions ou liquidations et peut agir en justice pour défendre ou faire valoir les droits ou intérêts des porteurs de parts.

Concernant le FCPE Natixis ES Monétaire - I et le FCPE Avenir Patrimonial - I

Les membres salariés porteurs de parts représentant les salariés de l'Entreprise sont désignés par les organisations syndicales représentatives (OSR) au sens de l'article L. 2231-1 du Code du travail signataires du présent avenant au dispositif PERCOL du 12 juillet 2007 et ses avenants successifs et/ou de l'avenant à l'accord PERO du 16 février 2023.

Les membres représentant le Groupe sont désignés par la direction de celle-ci.

Concernant les FCPE dédiés de l'Entreprise régis par l'article L 214-164 du code monétaire et financier (BIB ISR Diversifié Solidaire, BIB ISR Equilibre, BIB ISR Equilibre Planète (sous condition suspensive de l'obtention de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), BIB ISR Dynamique EURO , BIB ISR Dynamique Monde et BIB ISR Dynamique Climat (sous condition suspensive de l'obtention de l'agrément de l'AMF) : il sera institué un conseil de surveillance commun dont la composition et les modalités de désignation des membres seront détaillées dans le règlement de chacun desdits FCPE.

II – Les dispositions de l'article 8 « disponibilité à l'échéance du PERCOL » de l'accord du 12 juillet 2007 tel que modifié par avenants successifs sont complétées comme suit

La rente viagère comportera une option de réversion au profit d'un bénéficiaire en cas de décès du titulaire conforme aux dispositions de l'article L 912-4 du code de la sécurité sociale.

III. L'article 12.2 « Suivi de l'accord » de l'accord du 12 juillet 2007 tel que modifié par avenants successifs relatif à la commission de suivi est modifié comme suit :

Dans un objectif de simplification du suivi des dispositifs d'épargne, les parties signataires conviennent, de créer une commission de suivi commune aux dispositifs PERCOL & PERO à compter de la date d'application de l'accord.

Cette commission de suivi sera composée de 4 représentants de la Direction et de 4 représentants de chaque OSR signataire de l'avenant à l'accord PERO et/ou de l'avenant à l'accord PERCOL. Les représentants désignés par les OSR et la Direction seront de préférence choisis parmi les membres du conseil de surveillance des fonds dédiés.

Elle se réunira selon une fréquence annuelle, idéalement à la suite du Conseil de Surveillance des fonds dédiés.

Cette commission sera chargée du suivi de l'application de l'accord.

Article 3. Transfert collectif des avoirs au sein du PERCOL

Avoirs gestion libre :

Conformément aux dispositions de l'article R 3332-3 alinéa 2 du code du travail, afin d'éviter que coexistent au sein du PERCOL de multiples facultés de placement, les signataires décident le transfert des avoirs de la gestion libre comme suit :

De IMPACT ISR MONETAIRE vers NATIXIS ES MONETAIRE - I
De IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE vers BIB ISR DIVERSIFIE SOLIDAIRE- I
De IMPACT ISR EQUILIBRE vers BIB ISR EQUILIBRE - I
De IMPACT ISR PERFORMANCE vers BIB ISR DYNAMIQUE EURO - I

Les modalités de transfert sont détaillées en Annexe 5.

Article 4 -Dispositions finales :

Les autres dispositions du PERCOL demeurent inchangées et notamment celles issues de l'avenant du 5 septembre 2011 relatives aux règles d'abondement.

Le présent avenant prend effet à compter de son dépôt.

Après notification à l'ensemble des organisations syndicales représentatives dans l'entreprise, un exemplaire du présent avenant sera déposé :

- auprès de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) via la plateforme www.teleaccords.travail-emploi.gouv.fr ;
- au greffe du conseil de prud'hommes de Clermont-Ferrand.

Enfin, en application des articles R. 2262-1, R. 2262-2 et R. 2262-3 du Code du travail, il sera transmis aux représentants du personnel, et mention de cet accord sera faite par tout moyen aux salariés.

À Clermont Ferrand, le 16 février 2023

Pour accord,

Pour la MFP :

Madame Sophie BALMARY

Digitally signed by Sophie
Balmay
Date: 2023-02-16 18:58:16+01:00

Madame Céline DUBREUIL

Digitally signed by Celine
Dubreuil
Date: 2023-02-17 08:37:57+01:00

Pour accord les Organisations Syndicales représentatives,

Pour la CFDT :

Mr. Laurent Bador

Digitally signed by Laurent Bador
Date: 2023-02-17
09:57:10+01:00

Mr. Denis Paccard

Digitally signed by Denis Paccard
Date: 2023-02-20
09:43:13+01:00

Pour la CFE-CGC :

Mr. José Tarantini

Digitally signed by Joseph
Tarantini
Date: 2023-02-20 11:20:18+01:00

Mr. Jean-François Landemaine

Digitally signed by Jean-François
Landemaine
Date: 2023-02-20 11:33:41+01:00

Et avec l'accord des Organisations Syndicales Représentatives signataires du présent Accord pour signature de ce dernier :

Pour CGT-FO :

Mr. Gérald Girault

Digitally signed by Gerald Girault
Date: 2023-02-20
12:06:57+01:00

Annexes :

- Annexe 1 : présentation de l'option de gestion pilotée du PERCOL
- Annexe 2 : Critères de choix des Fonds Communs de Placement d'Entreprise
- Annexe 3 : Document d'Information Clé (DIC) des Fonds Communs de Placement d'Entreprise
- Annexe 4 : Document d'Information Préalable
- Annexe 5 : Transfert collectif partiels d'actifs

ANNEXE 1

PRESENTATION DE L'OPTION DE GESTION PILOTEE

Gestion Pilotée par grilles d'allocation

Le titulaire a la possibilité d'investir ses avoirs dans la grille d'allocation déterminée à l'article du Plan relatif à la Gestion Pilotée. Il peut arbitrer tout ou partie de son épargne entre Gestion Libre et Gestion Pilotée à tout moment.

Lors de son premier versement, le titulaire indique la date prévisionnelle de son départ à la retraite. Son épargne sera alors investie en fonction de cet horizon selon une clé de répartition prédéterminée par la grille d'allocation, dont l'objectif est de définir, pour chaque horizon de placement, la proportion de chacune des grandes catégories d'actifs à respecter.

Les sommes versées sont employées en parts ou dix millième de parts des différents FCPE constituant la grille d'allocation, selon les modalités déterminées à l'article du Plan relatif à la Gestion Pilotée.

La répartition entre FCPE est effectuée en fonction de la grille sélectionnée entre les grandes catégories d'actifs suivantes : actions, obligataires et monétaires.

Les versements ultérieurs sont investis selon la clé de répartition correspondant à son horizon de départ à la retraite au moment du versement.

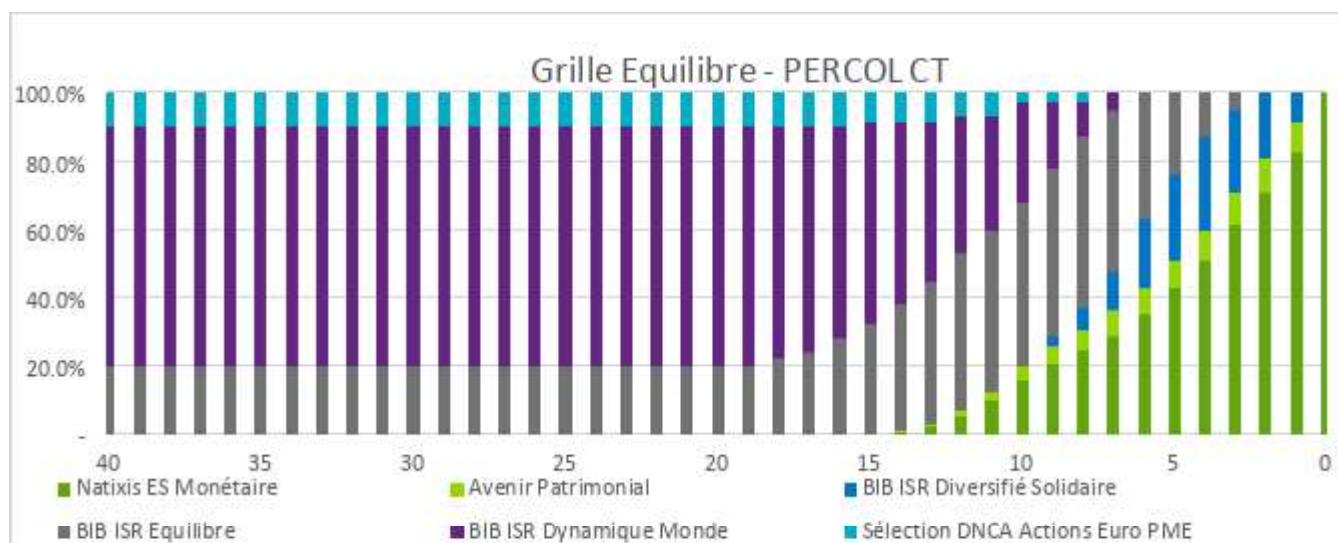
Très dynamique dans un premier temps, l'allocation est progressivement sécurisée afin d'obtenir une réduction du risque au fur et à mesure que le salarié se rapproche de la date de son départ à la retraite.

Comment fonctionne une grille ?

Les allocations théoriques correspondant à l'horizon d'investissement évoluant trimestriellement, une réallocation des avoirs du titulaire entre FCPE est donc réalisée, sans frais, trimestriellement afin de désensibiliser progressivement l'épargne. Toutefois, si l'évolution des marchés financiers aboutit à une répartition des investissements réelle très proche de l'allocation théorique conduisant à des arbitrages de très faibles montants, ceux-ci pourront être décalés sur les trimestres suivants.

GRILLE « HORIZON RETRAITE EQUILIBRE »

Modèle annuel (étant précisé que la grille sera paramétrée en pas trimestriels conformément aux dispositions de l'article du Plan relatif à la Gestion Pilotée)



Le titulaire âgé de 55 ans qui a choisi le profil de grille « horizon retraite équilibré » et dont la date prévisionnelle de départ à la retraite est dans 7 ans, aura une allocation de son épargne répartie de la façon suivante :

- 5,5% en actions hors PME-ETI (dans le FCPE « BIB ISR Dynamique Monde -I »)
- 47% dans le fonds « BIB ISR Equilibre - I »
- 11,3% dans le FCPE « BIB ISR Diversifié Solidaire -I »
- 7,2% dans le FCPE « Avenir Patrimonial - I»
- 29% en monétaire (dans le FCPE « Natixis ES Monétaire-I »)

ANNEXE 2
CRITERES DE CHOIX
DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT D'ENTREPRISE

GESTION LIBRE

- **FCPE « NATIXIS ES Monétaire - I »**

Fonds de placement de court terme très faiblement risqué.

Natixis ES Monétaire est investi en produits des marchés monétaires de la zone euro.

- **FCPE « AVENIR Patrimonial – I »**

Fonds mixte faiblement risqué, qui se caractérise par une approche patrimoniale au travers d'un portefeuille investi en produits monétaires et obligataires de la zone euro et dans une moindre mesure en actions internationales.

- **FCPE « BIB ISR Diversifié Solidaire-I»**

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion modérée obéissant à des critères socialement responsables et solidaires.

- **FCPE « BIB ISR Equilibre - I»**

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion équilibrée obéissant à des critères socialement responsables. Le fonds est exposé dans les mêmes proportions, en actions des grandes places boursières internationales et en produits de taux de la zone euro.

- **FCPE « BIB ISR Equilibre Planète- I» (sous condition suspensive de l'obtention de l'agrément de l'AMF)**

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion équilibrée obéissant à des critères socialement responsables. Le fonds est exposé dans les mêmes proportions, en actions des grandes places boursières internationales et en produits de taux de la zone euro.

Les fonds sous-jacents sélectionnés ont comme objectif principal d'identifier des émetteurs **délivrant des solutions ou investissant dans des projets visant à résoudre les problèmes environnementaux de la planète**, tels que :

- des entreprises ou projets spécialisées dans les énergies renouvelables,

- les modes de transport « propres »,

- la gestion de l'eau et des déchets,

- l'optimisation de la consommation d'énergie ou de matières premières,

- le recyclage des matériaux,

- l'autopartage,

- l'économie circulaire,

- la préservation des écosystèmes et de la biodiversité,

- la diminution des gaz à effet de serre,

- l'agriculture, la sylviculture et d'autres domaines de la chaîne de valeur environnementale.

- **FCPE « BIB ISR Dynamique EURO - I»**

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion dynamique obéissant à des critères socialement responsables. Le fonds est investi en actions de la zone Euro.

- **FCPE « BIB ISR Dynamique Monde - I»**

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion dynamique obéissant à des critères socialement responsables. Le fonds est investi en actions des grandes places boursières internationales.

- **FCPE « BIB ISR Dynamique Climat - I » (sous condition suspensive de l'obtention de l'agrément de l'AMF)**

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion dynamique obéissant à des critères socialement responsables. Le fonds est investi en actions des grandes places boursières internationales.

Le fonds est essentiellement investi dans des sous-jacents ISR dont l'objectif d'investissement est de **sélectionner des actions internationales de sociétés qui cherchent à limiter leur impact sur le changement climatique d'ici 2100, sous le seuil de 2°C par rapport au niveau préindustriel**.

Ces sous-jacents seront donc investis à hauteur de 90% minimum de leurs actifs dans des titres d'entreprises internationales :

- ayant mis en place des stratégies de décarbonisation et/ou
- dont les produits / services apportent des solutions aux enjeux climatiques.

GESTION PILOTEE PAR GRILLE(S) D'ALLOCATION

- FCPE « **NATIXIS ES Monétaire - I** »
Descriptif de l'orientation du fonds page précédente
- FCPE « **AVENIR Patrimonial-I** »
Descriptif de l'orientation du fonds page précédente
- FCPE « **BIB ISR Diversifié Solidaire- I** »
Descriptif de l'orientation du fonds page précédente
- FCPE « **BIB ISR Equilibre - I** »
Descriptif de l'orientation du fonds page précédente
- FCPE « **BIB ISR Dynamique Monde - I** »
Descriptif de l'orientation du fonds page précédente
- FCPE « **SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME - I** »
Solution d'épargne liée aux opportunités de croissance des petites et moyennes entreprises de la zone euro tout en intégrant des critères d'investissement socialement responsable.

ANNEXE 3
DIC
DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT D'ENTREPRISE

SB

CD

LB
LB

DP
DP

JFL
JFL

JFL
JFL

GG
GG

Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Sélection DNCA Actions Euro PME

Part I (C) - Code AMF : 9900000115789

La Société de Gestion Natixis Investment Managers International, qui appartient au Groupe BPCE, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce Produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion, www.im.natixis.com ou en appelant au 01 78 40 98 40. Les informations clés contenues dans ce document sont à jour au 01/01/2023.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

Echéance Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

Le Produit est un nourricier de la part F de l'OPC maître de droit français "DNCA ACTIONS EURO PME", géré par DNCA Finance. Le Produit ne bénéficie pas à ce jour du label ISR.

L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE peut être inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. L'objectif de gestion de l'OPCVM maître "consiste à surperformer les marchés européens des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire, sur une durée de placement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction de leurs secteurs, tout en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables. La performance de l'OPCVM peut être comparée a posteriori, sur la durée d'investissement minimum recommandée, avec l'indicateur de référence : 50% MSCI EMU SMALL CAP DNR + 50% CAC PME DNR en euros".

La politique d'investissement de l'OPCVM maître "est fondé sur la sélection de sociétés au sein de l'univers des petites et moyennes capitalisations européennes de moins de 5 000 personnes et qui ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros. La gestion intègre une approche "bottom up" dans le choix des pays et des secteurs mais privilégie le "stock picking" fondé sur la recherche et la sélection de valeurs qui présentent des potentiels de croissance. La construction du portefeuille repose sur une analyse de la stratégie et de la situation financière de chaque société, par la revue de son plan de développement, de ses perspectives d'activité, de sa profitabilité, sa structure financière et sur les perspectives de hausse des bénéfices. Le fonds répond aux critères d'une gestion responsable, le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la responsabilité d'entreprise: (i) responsabilités actionnariale, (ii) sociale, (iii) sociétale et (iv) environnementale et de la transition durable. La fiabilité des données publiées repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. La société de gestion implémente une approche best in universe visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%. L'analyse extra-financière est menée sur 90% au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes : (i) la sélection de l'univers par une double approche financière et extrafinancière, en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise , (ii) l'allocation aux classes d'actifs en fonction de l'analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion et (iii) la sélection de titres après une analyse fondamentale des émetteurs. Le fonds bénéficie du label ISR". Le Produit relève de la classification Actions de pays de la zone euro.

Le portefeuille de l'OPCVM maître 'sera investi en permanence à plus de 75% de son actif dans des titres éligibles au PEA et au PEA-PME. Le Fonds sera exposé en permanence à plus de 75% de son actif en actions des pays de la zone euro et à plus de 50% dans des titres éligibles au régime DSK. L'actif de l'OPCVM sera investi en permanence à 35% min en actions d'entreprises ayant leur siège social en France. Les investissements sur Alternext seront réalisés dans la limite de 10% de l'actif net. Pour gérer les besoins de trésorerie de l'OPCVM liés aux souscriptions et rachats des parts et être moins exposé aux risques actions, le portefeuille de l'OPCVM pourra être investi dans : titres de créances négociables et instruments du marché monétaire émis par les émetteurs ayant leur siège social dans des pays de la zone euro, dans la limite de 10% de l'actif net".

Le Produit capitalise ses revenus.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

Investisseurs de détail visés Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des actions de pays de la zone euro; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

Dépositaire : CACEIS Bank

Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.

Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises

Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.

Conseil de surveillance : Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe, élu directement par les porteurs de parts ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant l'entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.

La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.

Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnante à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnante ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com

Quels sont les risques et que pourriez-vous récupérer en retour ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.

Ce Produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Ce Produit est classé 4 sur 7, soit un niveau de risque moyen. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futures performances se situent à un niveau intermédiaire, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de liquidité.

Soyez conscient que vous pouvez être impacté par un risque de change. En effet, la devise de ce Produit peut être différente de celle de votre pays. Les remboursements que vous recevez seront effectués dans la devise de ce Produit qui pourra être différente de celle de votre pays, le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre ces deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourriez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants de votre remboursement.

Ce montant dépend également de la performance future des marchés. L'évolution future des marchés est incertaine et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR		
Scénarios		
Minimum	Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	1 800 EUR -82,0%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	7 250 EUR -27,5%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	11 000 EUR 10,0%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	15 950 EUR 59,5%
		1 700 EUR -29,8%
		8 650 EUR -2,9%
		16 440 EUR 10,5%
		25 830 EUR 20,9%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 50% CAC MID & SMALL (C) DNR €, 50% MSCI EMU SMALL CAP INDEX DNR) effectué entre 2021 et 2022 pour le scénario défavorable, entre 2013 et 2018 pour le scénario intermédiaire et entre 2012 et 2017 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International ne peut pas vous rembourser ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Quels sont les coûts de votre Produit ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons considéré :

- Que pour la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	624 EUR	1 278 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	6,3%	2,4% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 12,9% avant déduction des coûts et de 10,5% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 21 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

	Si vous sortez après 1 an	
Frais d'entrée	5,0% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Frais de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	1,3% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en mars 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	124 EUR
Frais de transactions	0,0% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légal de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte.

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 5 années sont disponibles via le lien : <https://epargnats.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

NATIXIS ES MONETAIRE

Part I - Code AMF : 990000090559

La Société de Gestion Natixis Investment Managers International, qui appartient au Groupe BPCE, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce Produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion, www.im.natixis.com ou en appelant au 01 78 40 98 40. Les informations clés contenues dans ce document sont à jour au 01/01/2023.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs.

Echéance Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

Ce Fonds a pour objectif de réaliser, sur une durée de placement recommandée de 3 mois, une performance nette légèrement supérieure à l'ESTR capitalisé, déduction faite des frais du FCPE. Ce Fonds investira à hauteur de 90% minimum de son actif net (hors liquidité) dans des OPCVM et/ou FIA liés à des thèmes d'investissement durable et appliquant eux-mêmes une sélection des valeurs en portefeuille qui combinent des critères d'analyse financière et extra-financière intégrant la prise en compte des critères ESG (Environnemental, Social, Gouvernance). Ces OPC auront le label ISR ou respecteront les contraintes applicables aux fonds ISR au sens de l'approche 1 de la position-recommandation AMF 2020-03. Ce Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne. Après prise en compte des frais courants, la performance du FCPE pourra être inférieure à celle de l'ESTR Capitalisé.

Le FCPE est investi à 90 % minimum de son actif net (hors liquidité) en parts ou actions d'OPCVM/FIA ISR appliquant un processus de gestion ISR. Ces OPCVM/FIA visent à favoriser des entreprises qui contribuent à la transition vers une économie soutenable, tout en respectant leur objectif de gestion financier.

Le Produit relève de la classification Fonds monétaires à valeur liquidative variable standard.

Le FCPE est investi dans la limite de 92,5% de son actif en OPCVM et/ou de FIA classés "Fonds monétaires à valeur liquidative variable standard" ou "Fonds monétaires à valeur liquidative variable court terme" et pour le solde en liquidités. Les instruments du marché monétaire comprennent les bons du Trésor, les obligations émises par des autorités locales, les certificats de dépôt, les billets de trésorerie, les acceptations bancaires et titres de créance à court ou moyen terme. Ces titres doivent répondre aux critères d'évaluation interne de la qualité de crédit des sociétés de gestion des OPC détenus par le FCPE. La société de gestion des OPC sous-jacents s'assure que les titres dans lesquels investit le Fonds sont de haute qualité de crédit selon sa propre évaluation et sa propre méthodologie.

Le Produit capitalise ses revenus.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

Investisseurs de détail visés Ce Produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des fonds d'instruments du marché monétaire et de dépôts à terme; cherche à obtenir une performance égale à l'indice du marché monétaire diminuée des frais de gestion; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 3 mois (horizon à très court terme); peuvent supporter des pertes temporaires.

Informations complémentaires

Dépositaire : CACEIS Bank

Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.

Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises

Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.

Conseil de surveillance : Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élu directement par les salariés porteur de parts, ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise ; et de 1 membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.

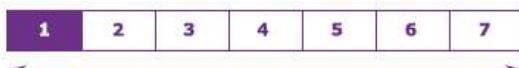
Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres, et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le FCPE aux assemblées générales de la société émettrice.

Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.

Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnante à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnante ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Quels sont les risques et que pourriez-vous récupérer en retour ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 3 mois.
Ce Produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce Produit est classé 1 sur 7, soit le niveau de risque le plus faible. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futures performances se situent à un niveau très faible, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit.

Soyez conscient que vous pouvez être impacté par un risque de change. En effet, la devise de ce Produit peut être différente de celle de votre pays. Les remboursements que vous recevrez seront effectués dans la devise de ce Produit qui pourra être différente de celle de votre pays, le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre ces deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourriez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants de votre remboursement.

Ce montant dépend également de la performance future des marchés. L'évolution future des marchés est incertaine et ne peut être prédictive avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 mois

Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR

Si vous sortez après 3 mois

Scénarios

Minimum		Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen	9 480 EUR -5,2%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen	9 480 EUR -5,2%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen	9 490 EUR -5,1%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen	9 510 EUR -4,9%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement effectué entre 2020 et 2020 pour le scénario défavorable, entre 2017 et 2017 pour le scénario intermédiaire et entre 2012 et 2012 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International ne peut pas vous rembourser ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Quels sont les coûts de votre Produit ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons considéré :

- Que pour la première année, vous récupérez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après 3 mois
Coûts Totaux	502 EUR
Incidence des coûts (*)	5,0%

(*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour d'autres Produits.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 4 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

	Si vous sortez après 3 mois
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	
Frais d'entrée	5,0% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.
Frais de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.
Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,1% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.
Frais de transactions	0,0% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions	
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 mois

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légal de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte.

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 10 années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

BIB ISR EQUILIBRE

Part I - Code AMF : 990000082939

La Société de Gestion Natixis Investment Managers International, qui appartient au Groupe BPCE, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce Produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion, www.im.natixis.com ou en appelant au 01 78 40 98 40. **Les informations clés contenues dans ce document sont à jour au 09/03/2023.**

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs.

Echéance Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

L'objectif de ce FCPE est de surperformer son indicateur de référence composite : 20% MSCI EMU NU EUR+ 30% MSCI WORLD NR EUR + 50% FTS Eurozone Government Bond 3/5 sur une durée de placement recommandée de 5 ans.

Le Fonds adopte une approche de gestion ISR consistant à sélectionner à hauteur de 90% min. de son actif, des titres émis par des émetteurs qui répondent de façon satisfaisante aux enjeux ESG, via des OPC sous-jacents ayant le Label ISR ou respectant eux-mêmes les contraintes applicables aux fonds ISR au sens de l'approche 1 de la position recommandation AMF 2020-03. Il ne bénéficie pas du label ISR. Pour identifier les gagements cibles du FCPE structuré en fonds sous-jacents ESG, la société de gestion s'assure de 2 dimensions essentielles : - Un niveau d'investissements au min. à 90% dans des OPC (y compris ETF) internes ou externes à Natixis Investment Managers ayant le Label ISR public ou disposant d'un label européen reconnu comme équivalent, ou dans des OPC non labellisés mais dont la stratégie d'investissement respecte les contraintes applicables aux fonds ISR (en référence aux critères du Label ISR public et de l'approche 1 de la position recommandation AMF 2020-03), à savoir une réduction de 20% de leur univers d'investissement après élimination des moins bonnes notations extra-financières ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination de min. de 20% des valeurs les moins bien notées ainsi qu'un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90% en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net du placement collectif. - Les fonds internes et externes à Natixis Investment Managers sont sélectionnés selon un processus rigoureux et systématique incluant les aspects ESG, en plus des aspects purement financiers de recherche des meilleurs rendements. Ce processus d'investissement disponible chez Natixis Investment Managers répond aux 6 grandes étapes suivantes : une allocation d'Actifs Stratégique, une Allocation d'Actifs Tactique, un Univers d'investissement composé de fonds Natixis IM et de fonds externes à Natixis IM disposant d'une notation ESG de Morningstar ou d'un processus ESG établi et défini dans leurs prospectus, une notation quantitative ESG, une notation qualitative ESG, et une sélection de fonds basée sur une notation financière (critères quantitatifs et qualitatifs) en sus des notations ESG. Une potentielle incohérence entre les stratégies ISR/ESG des OPC sous-jacents (critères, approches, contraintes ...) existe. 15% min de l'actif du fonds seront investis dans des OPC qui disposeront en outre du Label Finansol, Greenfin ou Relance. Enfin, le fonds pourra investir à titre accessoire (10% max de son actif net) dans des OPC (y compris ETF) internes ou externes à Natixis Investment Managers qui présentent une approche extra financière non significativement engageante au sens de la position recommandation AMF 2020-03 et qui ne disposent pas du Label ISR public, mais qui respectent la politique d'investissement responsable / les politiques d'exclusion de Natixis Investment Managers International.

Le FCPE sera exposé entre 40% min et 60% max (50% en cible) en actions et/ou OPC actions. Les zones géographiques prépondérantes sont les Etats-Unis et les pays de l'Union Européenne. Il pourra être exposé, au max. de 60 % en produits de taux et monétaires, des pays membres ou éventuellement non membres de la zone euro, avec un min. de 40% (50% en cible). La poche obligataire du FCPE est gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 10. Le FCPE pourra être investi en parts et/ou actions d'OPCI (Organismes de Placement Collectif Immobilier) dans la limite de 5% de son actif net.

Le Fonds peut utiliser des contrats financiers (instruments dérivés), des titres intégrant des dérivés pour couvrir les investissements du portefeuille, dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le Produit capitalise ses revenus.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

Investisseurs de détail visés Ce Produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements en actions internationales et produits obligataires de la Zone Euro; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période minimum de 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

Dépositaire : CACEIS Bank

Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE.

Forme juridique : FCPE Individualisé de Groupe

Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.

Conseil de surveillance : Le Conseil de surveillance est composé :

- Conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé :
 - De trois (3) membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés du Groupe, désignés par chaque organisation syndicale représentative au sens de l'article L. 2122-1 du code du travail, signataire des plans d'épargne retraite d'entreprise Groupe (PERO et/ou PERCOL) et de leurs avenants successifs ;
 - Et autant de membres représentants l'Entreprise, désignés par la Direction du Groupe.

Le Conseil de surveillance est commun aux FCPE dédiés de l'Entreprise régis par l'article L. 214-164 du Code monétaire et financier.

Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres, et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le FCPE aux assemblées générales de la société émettrice.

Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.

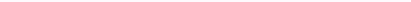
Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Quels sont les risques et que pourriez-vous récupérer en retour ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.

Ce Produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Ce Produit est classé 3 sur 7, soit un niveau de risque moyennement faible. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futures performances se situent à un niveau moyennement faible, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit.

Soyez conscient que vous pouvez être impacté par un risque de change. En effet, la devise de ce Produit peut être différente de celle de votre pays. Les remboursements que vous recevez seront effectués dans la devise de ce Produit qui pourra être différente de celle de votre pays, le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre ces deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourriez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants de votre remboursement.

Ce montant dépend également de la performance future des marchés. L'évolution future des marchés est incertaine et ne peut être prédite avec précision.

peut être prédit avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Scénarios			
Minimum	Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	7 200 EUR -28,0%	6 620 EUR -7,9%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 200 EUR -8,0%	9 580 EUR -0,8%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 640 EUR 6,4%	12 490 EUR 4,5%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	12 100 EUR 21,0%	14 490 EUR 7,7%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 20% MSCI WORLD DNR, 30% MSCI EMU DNR E., 50% FTSE MTS EUROZONE GOVERNMENT BOND INDEX 3-5YR (EX-CNO ETRIX) - 17h15 CET) effectué entre 2021 et 2022 pour le scénario défavorable, entre 2014 et 2019 pour le scénario intermédiaire et entre 2012 et 2017 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International ne peut pas vous rembourser ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Quels sont les coûts de votre Produit ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons considéré :

- Que pour la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	71 EUR	385 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	0,7%	0,7% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,1% avant déduction des coûts et de 4,5% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 18 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

	Si vous sortez après 1 an	
Frais d'entrée	Il n'y a pas de frais d'entrée.	Néant
Frais de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,7%	62 EUR
	Les frais mentionnés sont une estimation car il y a eu une modification dans la structure des frais. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	
Frais de transactions	0,1% de la valeur de votre investissement. <i>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.</i>	9 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte.

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 10 années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.intrepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

BIB ISR Diversifié Solidaire

Part I - Code AMF : 990000010559

La Société de Gestion Natixis Investment Managers International, qui appartient au Groupe BPCE, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce Produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion, www.im.natixis.com ou en appelant au 01 78 40 98 40.
Les informations clés contenues dans ce document sont à jour au 13/03/2023.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs.

Echéance Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

L'objectif du FCPE est de surperformer son indicateur de référence composite 15% MSCI EMU NU EUR + 20% MSCI WORLD NR EUR + 57,5%FTSE Eurozone Government Bond 3-5Y Index + 7,5% Titres solidaires sur la durée de placement recommandée (supérieure à 5 ans).

Le Fonds adopte une approche de gestion ISR consistant à sélectionner à hauteur de 90% min. de son actif, des titres émis par des émetteurs qui répondent de façon satisfaisante aux enjeux ESG, via des OPC sous-jacents ayant le Label ISR ou respectant eux-mêmes les contraintes applicables aux fonds ISR au sens de l'approche 1 de la position recommandation AMF 2020-03. Il ne bénéficie pas du label ISR. Le FCPE investit également 5 à 10% de son actif net en parts ou titres dits "solidaire" participant au financement de projets ayant une utilité sociale ou environnementale (en faveur de l'insertion de personnes en difficulté, du logement social, d'activités écologiques, de la solidarité internationale).

Pour identifier les gestions cibles du FCPE structuré en fonds sous-jacents ESG, la société de gestion s'assure de 2 dimensions essentielles : - Un niveau d'investissements au min. à 90% dans des OPC (y compris ETF) internes ou externes à Natixis Investment Managers ayant le Label ISR public ou disposant d'un label européen reconnu comme équivalent, ou dans des OPC non labellisés mais dont la stratégie d'investissement respecte les contraintes applicables aux fonds ISR (en référence aux critères du Label ISR public et de l'approche 1 de la position recommandation AMF 2020-03), à savoir une réduction de 20% de leur univers d'investissement après élimination des moins bonnes notations extra-financières ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination de min. de 20% des valeurs les moins bien notées ainsi qu'un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90% en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net du placement collectif. - Les fonds internes et externes à Natixis Investment Managers sont sélectionnés selon un processus rigoureux et systématique incluant les aspects ESG, en plus des aspects purement financiers de recherche des meilleurs rendements. Ce processus d'investissement disponible chez Natixis Investment Managers répond aux 6 grandes étapes suivantes : une allocation d'Actifs Stratégique, une allocation d'Actifs Tactique, un Univers d'investissement composé de fonds Natixis IM et de fonds externes à Natixis IM disposant d'une notation ESG de Morningstar ou d'un processus ESG établi et défini dans leurs prospectus, une notation quantitative ESG, une notation qualitative ESG, et une sélection de fonds basée sur une notation financière (critères quantitatifs et qualitatifs) en sus des notations ESG. Une potentielle incohérence entre les stratégies ISR/ESG des OPC sous-jacents (critères, approches, contraintes ...) existe. 15% min de l'actif du fonds seront investis dans des OPC qui disposeront en outre du Label Finansol, Greenfin ou Relance. Enfin, le fonds pourra investir à titre accessoire (10% max de son actif net) dans des OPC (y compris ETF) internes ou externes à Natixis Investment Managers qui présentent une approche extra financière non significativement engageante au sens de la position recommandation AMF 2020-03 et qui ne disposent pas du Label ISR public, mais qui respectent la politique d'investissement responsable / les politiques d'exclusion de Natixis Investment Managers International.

Le Fonds est en permanence exposé : - entre 45% et 80% (57,5% en cible) de son actif net sur des produits de taux français et/ou étrangers au travers d'OPC y compris des fonds de type mixte ; - entre 15% et 45% (35% en cible) de son actif net sur un ou plusieurs marchés des actions par le biais d'OPC ; - entre 5% et 10% (7,5% en cible) en titres émis par des entreprises solidaires agréées ou en parts de FCPR ou en titres émis par des sociétés de capital-risque, sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 35% de titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail ; - pour le solde éventuel, en liquidités. La zone d'exposition géographique est principalement la zone euro.

Le FCPE peut utiliser des contrats financiers (instruments dérivés) dans un but de couverture dans la limite d'engagement de 100 % de l'actif net.

Le Produit capitalise ses revenus.

Les demandes de rachats de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12:00

Investisseurs de détail visés Le fonds s'adresse aux investisseurs qui :

- cherchent à diversifier leurs investissements en produits de Taux, actions internationales et titres solidaires
- peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période minimum de 5 ans (horizon à long terme);
- Peuvent supporter des pertes temporaires; et
- tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

Dépositaire : CACEIS Bank

Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE.

Forme juridique : FCPE Individualisé de Groupe

Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.

Conseil de surveillance : Le Conseil de surveillance est composé :

- De trois (3) membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés du Groupe, désignés par chaque organisation syndicale représentative au sens de l'article L. 2122-1 du code du travail, signataire des plans d'épargne retraite d'entreprise Groupe (PERO et/ou PERCOL) et de leurs avenants successifs ;

- Et autant de membres représentants l'Entreprise, désignés par la Direction du Groupe.

Le Conseil de surveillance est commun aux FCPE dédiés de l'Entreprise régis par l'article L. 214-164 du Code monétaire et financier.

Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres, et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le FCPE aux assemblées générales de la société émettrice.

Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.

Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnante à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnante ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Quels sont les risques et que pourriez-vous récupérer en retour ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
Risque le plus faible				Risque le plus élevé		



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années. Ce Produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce Produit est classé 3 sur 7, soit un niveau de risque moyennement faible. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futures performances se situent à un niveau moyennement faible, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit, risque de liquidité.

Soyez conscient que vous pouvez être impacté par un risque de change. En effet, la devise de ce Produit peut être différente de celle de votre pays. Les remboursements que vous recevrez seront effectués dans la devise de ce Produit qui pourra être différente de celle de votre pays, le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre ces deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourriez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants de votre remboursement.

Ce montant dépend également de la performance future des marchés. L'évolution future des marchés est incertaine et ne peut être prédictive avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum	Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	7 200 EUR -28,0%	6 620 EUR -7,9%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 200 EUR -8,0%	9 580 EUR -0,8%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 640 EUR 6,4%	12 490 EUR 4,5%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	12 100 EUR 21,0%	14 490 EUR 7,7%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 20% MSCI WORLD DNR, 30% MSCI EMU DNR €, 50% FTSE MTS EUROZONE GOVERNMENT BOND INDEX 3-5YR (EX-CNO ETRIX) - 17h15 CET) effectué entre 2021 et 2022 pour le scénario défavorable, entre 2014 et 2019 pour le scénario intermédiaire et entre 2012 et 2017 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International ne peut pas vous rembourser ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Quels sont les coûts de votre Produit ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons considéré :

- Que pour la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	61 EUR	336 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	0,6%	0,6% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,1% avant déduction des coûts et de 4,5% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 18 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Frais d'entrée	Il n'y a pas de frais d'entrée.	Néant
Frais de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,6%	60 EUR
	Les frais mentionnés sont une estimation des frais annuels car les données historiques sont insuffisantes. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	
Frais de transactions	0,0% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	3 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légal de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte.

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 0 année sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

BIB ISR Dynamique Monde

Part I - Code AMF : 990000054569

La Société de Gestion Natixis Investment Managers International, qui appartient au Groupe BPCE, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce Produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion, www.im.natixis.com ou en appelant au 01 78 40 98 40. Les informations clés contenues dans ce document sont à jour au 09/03/2023.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs.

Echéance Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

L'objectif de gestion du FCPE est de surperformer son indicateur de référence composite 40% MSCI EMU NU EUR et 60% MSCI WORLD NR EUR. Le Fonds adopte une approche de gestion ISR consistant à sélectionner à hauteur de 90% min. de son actif, des titres émis par des émetteurs qui répondent de façon satisfaisante aux enjeux ESG, via des OPC sous-jacents ayant le Label ISR ou respectant eux-mêmes les contraintes applicables aux fonds ISR au sens de l'approche 1 de la position recommandation AMF 2020-03. Il ne bénéficie pas du label ISR.

Pour identifier les gestions cibles du FCPE structuré en fonds sous-jacents ESG, la société de gestion s'assure de 2 dimensions essentielles : - Un niveau d'investissements au min. à 90% dans des OPC (y compris ETF) internes ou externes à Natixis Investment Managers ayant le Label ISR public ou disposant d'un label européen reconnu comme équivalent, ou dans des OPC non labellisés mais dont la stratégie d'investissement respecte les contraintes applicables aux fonds ISR (selon critères du Label ISR public et approche 1 de la position recommandation AMF 2020-03), à savoir une réduction de 20% de leur univers d'investissement après élimination des moins bonnes notations extra-financières ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination de min. de 20% des valeurs les moins bien notées ainsi qu'un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90% en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net du placement collectif. - Les fonds internes et externes à Natixis Investment Managers sont sélectionnés selon un processus rigoureux et systématique incluant les aspects ESG, en plus des aspects purement financiers de recherche des meilleurs rendements. Ce processus d'investissement disponible chez Natixis Investment Managers répond aux 6 grandes étapes suivantes : une allocation d'Actifs Stratégique, une Allocation d'Actifs Tactique, un Univers d'investissement composé de fonds Natixis IM et de fonds externes à Natixis IM disposant d'une notation ESG de Morningstar ou d'un processus ESG établi et défini dans leurs prospectus, une notation quantitative ESG, une notation qualitative ESG et une sélection de fonds basée sur une notation financière (critères quantitatifs et qualitatifs) en sus des notations ESG. Une potentielle incohérence entre les stratégies ISR/ESG des OPC sous-jacents (critères, approches, contraintes ...) existe. 15% min de l'actif du fonds seront investis dans des OPC qui disposeront du Label Finansol, Greenfin ou Relance. Enfin, le fonds pourra investir à titre accessoire (10% max.) dans des OPC (y compris ETF) internes ou externes à Natixis Investment Managers qui présentent une approche extra financière non significativement engageante selon la position recommandation AMF 2020-03 et qui ne disposent pas du Label ISR mais qui respectent la politique d'investissement responsable / politiques d'exclusion de Natixis Investment Managers International.

Le Produit relève de la classification Actions internationales.

Le FCPE est exposé entre 90% min et 100% max en actions et/ou OPCVM/FIA actions. Les zones prépondérantes sont l'Europe, les Etats-Unis et l'Asie. Le fonds pourra également être investi jusqu'à 15% max de son actif en actions des pays émergents. Le solde du portefeuille est investi jusqu'à 10% en OPCVM/FIA monétaires.

Le FCPE peut utiliser des contrats financiers (instruments dérivés) pour couvrir les investissements du portefeuille, dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le Produit capitalise ses revenus.

L'Investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

Investisseurs de détail visés Ce Produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements en actions internationales; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période minimum de 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

Dépositaire : CACEIS Bank

Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE.

Forme juridique : FCPE Individualisé de Groupe

Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.

Conseil de surveillance : Le Conseil de surveillance est composé :

- De trois (3) membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés du Groupe, désignés par chaque organisation syndicale représentative au sens de l'article L. 2122-1 du code du travail, signataire des plans d'épargne retraite d'entreprise Groupe (PERO et/ou PERCOL) et de leurs avenants successifs ;

- Et autant de membres représentants l'Entreprise, désignés par la Direction du Groupe

Le Conseil de surveillance est commun aux FCPE dédiés de l'Entreprise régis par l'article L. 214-164 du Code monétaire et financier.

Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres, et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le FCPE aux assemblées générales de la société émettrice.

Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.

Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnante à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnante ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Quels sont les risques et que pourriez-vous récupérer en retour ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.

Ce Produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce Produit est classé 4 sur 7, soit un niveau de risque moyen. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futures performances se situent à un niveau intermédiaire, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : néant.

Soyez conscient que vous pouvez être impacté par un risque de change. En effet, la devise de ce Produit peut être différente de celle de votre pays. Les remboursements que vous recevrez seront effectués dans la devise de ce Produit qui pourra être différente de celle de votre pays, le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre ces deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourriez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants de votre remboursement.

Ce montant dépend également de la performance future des marchés. L'évolution future des marchés est incertaine et ne peut être prédictive avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum	Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	5 560 EUR -44,4%	4 400 EUR -15,1%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8 850 EUR -11,5%	9 960 EUR -0,1%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	11 220 EUR 12,2%	15 300 EUR 8,9%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	14 390 EUR 43,9%	18 720 EUR 13,4%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 60% MSCI WORLD DNR, 40% MSCI EMU DNR €) effectué entre 2021 et 2022 pour le scénario défavorable, entre 2017 et 2022 pour le scénario intermédiaire et entre 2012 et 2017 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International ne peut pas vous rembourser ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Quels sont les coûts de votre Produit ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons considéré :

- Que pour la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	68 EUR	404 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	0,7%	0,7% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,6% avant déduction des coûts et de 8,9% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 21 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

	Si vous sortez après 1 an	
Frais d'entrée	Il n'y a pas de frais d'entrée.	Néant
Frais de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,6%	64 EUR
	Les frais mentionnés sont une estimation car il y a eu une modification dans la structure des frais. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	
Frais de transactions	0,0% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	4 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légal de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte.

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 10 années sont disponibles via le lien : <https://epargnats.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

PROJET - Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

BIB ISR Equilibre Planète Natixis Investment Managers International

Part I - Code AMF : QS0004038590

Site internet de la Société de Gestion : www.im.natixis.com

Appelez le 01 78 40 98 40 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Natixis Investment Managers International en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Natixis Investment Managers International est agréée en France sous le n°90-009 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 06/03/2023.

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est réservé aux entreprises d'assurance partenaires de Natixis Interépargne, dans le cadre de la mise en place de plan d'épargne retraite Assurantiel. Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs L'objectif de gestion du FCPE est de surperformer son indicateur de référence 50% FTSE Eurozone Government Bond 3-5Y Index, 20% MSCI EMU NU EUR, 30% MSCI WORLD NR EUR sur une durée min. de placement recommandée de 5 ans. Le Fonds adopte une approche de gestion ISR consistant à sélectionner en permanence à hauteur de 90% min de son actif, des titres émis par des émetteurs qui répondent de façon satisfaisante aux enjeux ESG via des OPC sous-jacents ayant le Label ISR ou respectant eux-mêmes les contraintes applicables aux fonds ISR au sens de l'approche 1 de la position recommandation AMF 2020-03. Il ne bénéficie pas du label « ISR ». Les OPC sous-jacents sélectionnés auront pour objectif d'investir dans des titres émis par des émetteurs qui contribuent à la réalisation d'objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Les OPC sélectionnés auront comme objectif d'identifier des émetteurs délivrant des solutions ou investissant dans des projets visant à résoudre les problèmes environnementaux, tels que des entreprises ou projets spécialisés dans les énergies renouvelables, les modes de transport « propres », la gestion de l'eau et des déchets, l'optimisation de la consommation d'énergie ou de matières premières, le recyclage des matériaux, l'autopartage, l'économie circulaire, la préservation des écosystèmes et de la biodiversité, la diminution des gaz à effet de serre, l'agriculture, la sylviculture et d'autres domaines de la chaîne de valeur environnementale. Ces OPC sous-jacents seront investis à hauteur de 90% min de leurs actifs soit sur des titres de sociétés internationales développant des solutions visant à résoudre les problèmes environnementaux de la planète soit dans des émissions de green bonds. Pour identifier les gestions-cibles du FCPE structuré en fonds sous-jacents ESG, la société de gestion s'assure de 3 dimensions essentielles : 1. une approche en sélectivité par rapport à l'univers « Environnement/Planète » de référence à partir d'une notation quantitative : sélection des OPC à partir de l'univers « Environnement/Planète » de référence réduit des 20% de fonds les moins bien notés à partir d'une notation quantitative climat (réduction en nombre) ; 2. un niveau d'investissements au min à 90 % dans des OPC (dont ETF) internes ou externes à Natixis Investment Managers qui sont investis dans des titres d'émetteurs qui apportent soit des solutions aux enjeux environnementaux tels que la transition énergétique (énergies renouvelables, efficience de l'énergie ..), le réchauffement climatique (les transports « propres » (les bio-fuels, l'hydrogène...), les bâtiments verts (l'isolation...), la lutte contre la pollution, la gestion des déchets, l'agriculture durable...) , etc... soit développant une stratégie centrée sur l'investissement en émissions de green bonds ; 3. les OPC internes à Natixis Investment Managers et externes sont sélectionnés selon un processus rigoureux et systématique visant à analyser en profondeur les aspects environnementaux pris en compte dans leur stratégie d'investissement mais aussi les autres critères ESG, en plus des aspects purement financiers de recherche des meilleurs rendements. Ce processus de sélection s'assurera que ces OPC (dont ETF) respectent ces critères : un objectif de thématique environnementale clairement défini ; mise en œuvre d'une approche fondée sur un engagement significatif de prise en compte de critères extra-financiers (approche 1 de la position recommandation AMF 2020-03), pour lesquels les considérations « Environnement » jouent un rôle significatif dans le processus d'investissement ; application de politiques d'exclusions sectorielles en ligne avec leurs objectifs environnementaux (charbon, pétrole...) ; définition et suivi des indicateurs en lien avec leur stratégie ; label avec une thématique environnementale (ex. GreenFin) ou climatique (ex. luxflag climate) etc. tels que précisés dans le règlement du Fonds. Les OPC sous-jacents pourront investir sur des actions et obligations d'émetteurs opérant ou investissant par exemple dans les domaines suivants, telles que les énergies propres (l'éolien, la biomasse, le solaire..), les modes de transport « propres » (les bio-fuels, l'hydrogène...), la gestion de l'eau et des déchets, l'optimisation de la consommation d'énergie ou de matières premières, la préservation des écosystèmes et de la biodiversité, l'agriculture, la sylviculture et d'autres domaines de la chaîne de valeur environnementale, les bâtiments verts (l'isolation...), l'économie circulaire (le recyclage des métaux...). Une potentielle incohérence entre les stratégies ESG ou environnementales des OPC sous-jacents (critères, approches, contraintes ...) existe.

15% min de l'actif du fonds seront investis dans des OPC qui disposeront en outre du Label Finansol, Greenfin ou Relance.

Le portefeuille du FCPE sera investi entre 40% min et 60% max en actions via des OPC. Les zones prépondérantes sont l'Europe, les Etats-Unis et l'Asie. Le Fonds pourra être investi dans la limite de 10% de son actif en OPC actions des pays émergents. Le solde du portefeuille pourra être investi, dans la limite de 60% de son actif, en OPC obligataires et monétaires.

Le FCPE peut utiliser des contrats financiers (instruments dérivés) dans un but de couverture dans la limite d'engagement de 100 % de l'actif net.

Le Produit capitalise ses revenus.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

Investisseurs de détail visés Le fonds s'adresse aux investisseurs qui :

- cherchent à diversifier leurs investissements en actions internationales et produits de taux ;
- peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période minimum de 5 ans (horizon à long terme) ;
- Peuvent supporter des pertes temporaires ; et
- tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le FCPE y compris son règlement, rapport annuel, documents périodiques et sa valeur liquidative auprès de votre Entreprise, et sur votre Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com, auprès du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.

Nom du dépositaire : CACEIS Bank

Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE.

Forme juridique : FCPE Individualisé de Groupe

Quels sont les risques et que pourriez-vous récupérer en retour ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.

Ce Produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : néant.

Attention au risque de change. *Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.*

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourriez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend de la performance future des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum		Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 310 EUR	6 610 EUR
	Rendement annuel moyen	-26,9%	-7,9%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 310 EUR	9 720 EUR
	Rendement annuel moyen	-6,9%	-0,6%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 620 EUR	12 720 EUR
	Rendement annuel moyen	6,2%	4,9%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 090 EUR	14 580 EUR
	Rendement annuel moyen	20,9%	7,8%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 50% FTSE MTS EUROZONE GOVERNMENT BOND INDEX 3-5YR (EX-CNO ETRIX) - 17h15 CET, 30% MSCI WORLD DNR, 20% MSCI EMU DNR €) effectué entre 2021 et 2022 pour le scénario défavorable, entre 2013 et 2018 pour le scénario intermédiaire et entre 2012 et 2017 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Quels sont les coûts de cet investissement ?

Coûts au fil du temps il se peut que la personne qui vous propose ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons considéré :

- Que pour la première année, vous récupérez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	78 EUR	430 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	0,8%	0,8% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,7% avant déduction des coûts et de 4,9% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 21 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Frais d'entrée	Il n'y a aucun frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,8% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est une estimation Les frais mentionnés sont une estimation des frais annuels car les données historiques sont insuffisantes. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	78 EUR
Frais de transactions	0,0% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation?

Si vous voulez formuler une réclamation vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.im.natixis.com/fr (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 0 année sont disponibles via le lien : <https://epargnats.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

Fiscalité : selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélevements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélevement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du Gestionnaire du PER.

Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance est composé :
- De trois (3) membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés du Groupe, désignés par chaque organisation syndicale représentative au sens de l'article L. 2122-1 du code du travail, signataire des plans d'épargne retraite d'entreprise Groupe (PERO et/ou PERCOL) et de leurs avenants successifs ;

- Et autant de membres représentants l'Entreprise, désignés par la Direction du Groupe Le Conseil de surveillance est commun aux FCPE dédiés de l'Entreprise régis par l'article L. 214-164 du Code monétaire et financier.

Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.

Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres, et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le FCPE aux assemblées générales de la société émettrice.

Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

BIB ISR Dynamique Euro Natixis Investment Managers International Part I - Code AMF : 990000133779

Site internet de la Société de Gestion : www.im.natixis.com

Appelez le 01 78 40 98 40 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Natixis Investment Managers International en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Natixis Investment Managers International est agréée en France sous le n°90-009 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 06/03/2023

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est réservé aux entreprises d'assurance partenaires de Natixis Interépargne, dans le cadre de la mise en place de plan d'épargne retraite Assurantiel. Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

L'objectif de gestion du FCPE est de surperformer sur le long terme son indicateur de référence 100% MSCI EMU NU EUR, sur une durée min de placement recommandée de 5 ans.

Le Fonds adopte une approche de gestion ISR consistant à sélectionner à hauteur de 90% min de son actif, des titres émis par des émetteurs qui répondent de façon satisfaisante aux enjeux ESG, via des OPC sous-jacents ayant le Label ISR ou respectant eux-mêmes les contraintes applicables aux fonds ISR au sens de l'approche 1 de la position recommandation AMF 2020-03. Il ne bénéficie pas du label ISR.

Pour identifier les gagements cibles du FCPE structuré en fonds sous-jacents ESG, la société de gestion s'assure de 2 dimensions essentielles :

- Un niveau d'investissements au min. à 90% dans des OPC (y compris ETF) internes ou externes à Natixis Investment Managers ayant le Label ISR public ou dans des OPC non labellisés mais dont la stratégie d'investissement respecte les contraintes applicables aux fonds ISR (en référence aux critères du Label ISR public et de l'approche 1 de la position recommandation AMF 2020-03), à savoir une réduction de 20% de leur univers d'investissement après élimination des moins bonnes notations extra-financières ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination de min. de 20% des valeurs les moins bien notées ainsi qu'un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90% en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net du placement collectif.
- Les fonds internes et externes à Natixis Investment Managers sont sélectionnés selon un processus rigoureux et systématique incluant les aspects ESG, en plus des aspects purement financiers de recherche des meilleurs rendements. Ce processus d'investissement disponible chez Natixis Investment Managers répond aux 6 grandes étapes suivantes : une allocation d'Actifs Stratégique, une Allocation d'Actifs Tactique, un Univers d'investissement composé de fonds Natixis IM et de fonds externes à Natixis IM disposant d'une notation ESG de Morningstar ou d'un processus ESG établi et défini dans leurs prospectus, une notation quantitative ESG, une notation qualitative ESG, une sélection de fonds basée sur une notation financière (critères quantitatifs et qualitatifs) en sus des notations ESG. Une potentielle incohérence entre les stratégies ISR/ESG des OPC sous-jacents (critères, approches, contraintes ...) existe.

15% min de l'actif du fonds seront investis dans des OPC qui disposeront du Label Finansol, Greenfin ou Relance.

Enfin, le fonds pourra investir à titre accessoire (10% max.) dans des OPC (y compris ETF) internes ou externes à Natixis Investment Managers qui présentent une approche extra financière non significativement engageante au sens de la position recommandation AMF 2020-03 et qui ne disposent pas du Label ISR public mais qui respectent la politique d'investissement responsable / les politiques d'exclusion de Natixis Investment Managers International.

Le FCPE sera exposé entre 90% min et 100% max en actions et/ou OPC actions. Les zones prépondérantes d'investissement sont les pays de l'Union Européenne.

Le portefeuille pourra être exposé entre 0% et 10% en produits des marchés de taux et monétaires des pays membres ou non membres de la zone Euro directement ou via des OPC.

Le FCPE peut utiliser des contrats financiers (instruments dérivés) dans un but de couverture du portefeuille dans la limite d'engagement de 100 % de l'actif net.

Le Produit capitalise ses revenus.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

Investisseurs de détail visés Le fonds s'adresse aux investisseurs qui :

- cherchent à diversifier leurs investissements en actions de la zone Euro
- peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période minimum de 5 ans (horizon à long terme);
- Peuvent supporter des pertes temporaires; et
- tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le FCPE y compris son règlement, rapport annuel, documents périodiques et sa valeur liquidative auprès de votre Entreprise, et sur votre Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com, auprès du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.

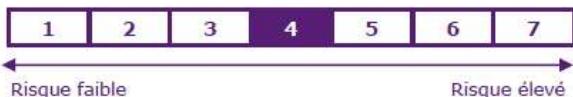
Nom du dépositaire : CACEIS Bank

Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE.

Forme juridique : FCPE Individualisé de Groupe

Quels sont les risques et que pourriez-vous récupérer en retour ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 3 années.
Ce Produit ne prévoit pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprecier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : néant.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourriez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend de la performance future des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 années Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 3 années
Scénarios			
Minimum	Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	3 460 EUR -65,4%	3 870EUR -27,1%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8 400 EUR -16,0%	8 620EUR -4,8%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 980 EUR 9,8%	12 310 EUR 7,2%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	14 400EUR 44,0%	17 130 EUR 19,7%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 100% MSCI EMU DNR €) effectué entre 2017 et 2020 pour le scénario défavorable, entre 2018 et 2021 pour le scénario intermédiaire et entre 2012 et 2015 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Quels sont les coûts de cet investissement ?

Coûts au fil du temps il se peut que la personne qui vous propose ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons considéré :

- Que pour la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR.

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 3 années
Coûts Totaux	80 EUR	258 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	0,8%	0,8% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,0% avant déduction des coûts et de 7,2% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 21 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Frais d'entrée	Il n'y a aucun frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,8% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est une estimation. Les frais mentionnés sont une estimation des frais annuels car les données historiques sont insuffisantes. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	80 EUR
Frais de transactions	0,0% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légal de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation?

Si vous voulez formuler une réclamation vous pouvez envoyer un mail à [l'adresse ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com) ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.im.natixis.com/fr (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 0 année sont disponibles via le lien : <https://epargnats.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

Fiscalité : selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélevements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélevement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du Gestionnaire du PER.

Conseil de surveillance : Le Conseil de surveillance est composé :

- De trois (3) membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés du Groupe, désignés par chaque organisation syndicale représentative au sens de l'article L. 2122-1 du code du travail, signataire des plans d'épargne retraite d'entreprise Groupe (PERO et/ou PERCOL) et de leurs avenants successifs ;
- Et autant de membres représentants l'Entreprise, désignés par la Direction du Groupe Le Conseil de surveillance est commun aux FCPE dédiés de l'Entreprise régis par l'article L. 214-164 du Code monétaire et financier.

Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.

Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres, et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le FCPE aux assemblées générales de la société émettrice.

PROJET - Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

BIB ISR Dynamique Climat Natixis Investment Managers International Part I - Code AMF : QS0004038673

Site internet de la Société de Gestion : www.im.natixis.com
Appelez le 01 78 40 98 40 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Natixis Investment Managers International en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Natixis Investment Managers International est agréée en France sous le n°90-009 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 06/03/2023.

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est réservé aux entreprises d'assurance partenaires de Natixis Interépargne, dans le cadre de la mise en place de plan d'épargne retraite Assurantiel. Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs L'objectif de gestion du FCPE est de surperformer son indicateur de référence 40% MSCI EMU NU EUR, 60% MSCI WORLD NR EUR sur une durée min. de placement recommandée de 5 ans.

Le Fonds adopte une approche de gestion ISR consistant à sélectionner en permanence à hauteur de 90% min de son actif, des titres émis par des émetteurs qui répondent de façon satisfaisante aux enjeux ESG, via des OPC sous-jacents ayant le Label ISR ou respectant eux-mêmes les contraintes applicables aux fonds ISR au sens de l'approche 1 de la position recommandation AMF 2020-03. Il ne bénéficie pas du label ISR . Le FCPE sera essentiellement investi dans des OPC sous-jacents ISR qui seront investis à 90% min de leurs actifs dans des titres d'entreprises internationales ayant mis en place des stratégies de décarbonisation pour une transition vers une économie bas carbone (ex diminution de la production d'énergie à partir de combustibles fossiles) et/ou dont les produits/services apportent des solutions aux enjeux climatiques telles que les énergies renouvelables, les transports propres (biofuels, hydrogène...), les bâtiments verts (isolation...), etc. Pour identifier les gestions cibles du FCPE structuré en fonds sous-jacents ESG, la Société de Gestion s'assure de 3 dimensions essentielles : 1. une approche en sélectivité par rapport à l'univers climat de référence à partir d'une notation quantitative : sélection des OPC à partir de l'univers climat de référence réduit des 20% de fonds les moins bien notées à partir d'une notation quantitative climat détaillée ci-dessous (réduction en nombre) ; 2. un niveau d'investissements à 90% min dans des OPC (dont ETF) internes ou externes à Natixis Investment Managers qui sont investis dans des titres d'émetteurs qui apportent des contributions à la lutte contre le réchauffement climatique par ex., énergies renouvelables, transports « propres » (biofuels, hydrogène...), bâtiments verts (isolation...), lutte contre la pollution, gestion des déchets, agriculture durable... 3. les OPC internes à Natixis Investment Managers et externes sont sélectionnés selon un processus rigoureux et systématique visant à analyser en profondeur les aspects climat pris en compte dans leur stratégie d'investissement mais aussi les autres critères ESG, en plus des aspects purement financiers de recherche des meilleurs rendements. Ce processus de sélection s'assurera que ces OPC (dont ETF) respectent ces critères : mise en œuvre d'une approche fondée sur un engagement significatif de prise en compte de critères extra-financiers (approche 1 de la position recommandation AMF 2020-03), pour lesquels les considérations « Climat » jouent un rôle significatif dans le processus d'investissement ; évaluation des considérations climat au travers du respect d'un ou plusieurs critères (ex. objectif « Climat » clairement défini dans les documents précontractuels, politiques d'exclusions sectorielles en ligne avec leur objectif de limitation de réchauffement climatique (charbon, pétrole...) etc. tels que précisés dans le règlement du Fonds. Par ces investissements dans ces OPC sous-jacents, le Fonds contribue ainsi au financement de la transition énergétique et à la croissance verte pour lutter contre le changement climatique. Dans le respect de ces conditions, ces OPC sous-jacents pourront investir dans des compagnies opérantes par ex. dans ces activités : énergies propres (éolien, biomasse, solaire..), transports « propres » (biofuels, hydrogène...), bâtiments verts (isolation...), etc... Une potentielle incohérence entre les stratégies ESG ou climat des OPC sous-jacents (critères, approches, contraintes) existe. Le Fonds pourra investir à titre accessoire (10% max) dans des OPC (dont ETF) internes ou externes à Natixis Investment Managers qui cherchent à limiter le réchauffement climatique sans pour autant que cela soit l'objectif cœur de la stratégie et/ou dans des fonds classés monétaires à des fins de gestion des liquidités. 15% min. de l'actif du Fonds seront investis dans des OPC qui disposeront en outre du Label Finansol, Greenfin ou Relance.

Le Produit relève de la classification Actions internationales.

Le FCPE sera exposé entre 90% min et 100% max en actions via des OPC. Il sera à ce titre investi selon une allocation cible entre 20% et 60% de son actif net en OPC actions de la zone Euro et entre 40% à 80% de son actif net en OPC actions Monde. Les zones prépondérantes sont l'Europe, les Etats-Unis et l'Asie. Le Fonds pourra être investi dans la limite de 15 % de son actif en OPC actions des pays émergents. Le solde du portefeuille pourra être investi, dans la limite de 10% de son actif, en OPC monétaires.

Le FCPE peut utiliser des instruments dérivés à titre de couverture dans le but de couvrir le portefeuille, dans la limite d'un engagement de 100 % de l'actif net du Fonds.

Le Produit capitalise ses revenus.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

Investisseurs de détail visés Le fonds s'adresse aux investisseurs qui :

- cherchent à diversifier leurs investissements en actions internationales
- peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période minimum de 5 ans (horizon à long terme);
- Peuvent supporter des pertes temporaires; et
- tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le FCPE y compris son règlement, rapport annuel, documents périodiques et sa valeur liquidative auprès de votre Entreprise, et sur votre Espace Epargnante à l'adresse www.interepargne.natixis.com, auprès du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.

Nom du dépositaire : CACEIS Bank

Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE.

Forme juridique : FCPE Individualisé de Groupe

Quels sont les risques et que pourriez-vous récupérer en retour ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprecier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : néant.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourriez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend de la performance future des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Scénarios			
Minimum	Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	5 560 EUR -44,4%	4 400 EUR -15,1%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8 850 EUR -11,5%	9 960 EUR -0,1%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	11 220 EUR 12,2%	15 300 EUR 8,9%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	14 390 EUR 43,9%	18 720 EUR 13,4%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 60% MSCI WORLD DNR, 40% MSCI EMUDNR €) effectué entre 2021 et 2022 pour le scénario défavorable, entre 2017 et 2022 pour le scénario intermédiaire et entre 2012 et 2017 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Quels sont les coûts de cet investissement ?

Coûts au fil du temps il se peut que la personne qui vous propose ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons considéré :

- Que pour la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	73 EUR	436 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	0,7%	0,7% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,6% avant déduction des coûts et de 8,9% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 21 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Frais d'entrée	Il n'y a aucun frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,7% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est une estimation	73 EUR
	Les frais mentionnés sont une estimation des frais annuels car les données historiques sont insuffisantes. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	
Frais de transactions	0,0% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légal de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation?

Si vous voulez formuler une réclamation vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.im.natixis.com/fr (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 0 année sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

Fiscalité : selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du Gestionnaire du PER.

Conseil de surveillance : Le Conseil de surveillance est composé :

- De trois (3) membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés du Groupe, désignés par chaque organisation syndicale représentative au sens de l'article L. 2122-1 du code du travail, signataire des plans d'épargne retraite d'entreprise Groupe (PERO et/ou PERCOL) et de leurs avenants successifs ;
- Et autant de membres représentants l'Entreprise, désignés par la Direction du Groupe Le Conseil de surveillance est commun aux FCPE dédiés de l'Entreprise régi par l'article L. 214-164 du Code monétaire et financier.

Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.

Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres, et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le FCPE aux assemblées générales de la société émettrice.

Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Avenir Patrimonial

Part I (C) - Code AMF : 990000110719

La Société de Gestion Natixis Investment Managers International, qui appartient au Groupe BPCE, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce Produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion, www.im.natixis.com ou en appelant au 01 78 40 98 40. **Les informations clés contenues dans ce document sont à jour au 01/01/2023.**

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs.

Echéance Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

L'objectif de gestion du fonds est de surperformer les grands marchés internationaux d'actions et de taux, y compris les pays émergents, sur l'horizon de placement recommandé de 3 ans.

L'indicateur de référence est composé des indices suivants : 8,25% MSCI Europe + 6,75% MSCI AC World ex Europe + 16% Bloomberg EuroAgg 500 Total Return Index Value Unhedged EUR + 2% JPM GBI Global hedgé en euro + 2% JPM EMBI Global Diversified hedgé en euro + 65% ESTR capitalisé, dividendes nets et coupons réinvestis.

Le fonds est géré de façon discrétionnaire et repose sur l'appréciation par le gérant de l'évolution du marché sur l'horizon de placement recommandé de 3 ans.

Le fonds est investi sur plusieurs classes d'actifs :

- entre 0 et 25% de l'actif du fonds en OPCVM/FIA actions. Ces actions sont principalement cotées sur des marchés des pays de l'OCDE ou des pays émergents. Ces actions peuvent être de toute taille de capitalisation. Les actions de petites capitalisations représenteront maximum 5% de l'actif.

- entre 75 et 100% de l'actif du fonds en OPCVM/FIA monétaires et obligataires (dette publique et/ou dette privée), dans le respect d'une fourchette de sensibilité de 0 à 7. Cette fourchette de sensibilité permet au gérant de détenir des obligations indexées sur l'inflation.

Les produits de taux qui ont un indicateur synthétique de risque et de rendement inférieure ou égal à 3 sont qualifiés d'actifs "à faible risque". L'exposition en produit de taux "à faible risque" est au minimum de 70%. Le gérant a la possibilité d'exposer le fonds aux marchés des pays émergents.

Ces investissements sont réalisés via des OPCVM et FIA.

Le portefeuille peut être investi sur des matières premières, des obligations high yield (dites spéculatives) et des obligations convertibles dans la limite de 10% de son actif. Ces investissements seront réalisés via des OPCVM et/ou FIA.

Le fonds pourra recourir dans la limite de 100% de l'actif net, à des instruments financiers à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou organisés, français et étrangers ou de gré à gré afin de couvrir les risques de marché (risque taux, actions, change), de reconstituer une exposition synthétique, d'augmenter l'exposition à un indice actions, de taux ou à un titre.

Le Produit capitalise ses revenus.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

Investisseurs de détail visés Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des obligations, actions et actifs de diversification; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'un moins 3 ans (horizon à moyen terme); peuvent supporter des pertes temporaires; tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

Dépositaire : CACEIS Bank

Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.

Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises

Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.

Conseil de surveillance : Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts ou, désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant chaque entreprise ou groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou groupe d'entreprises.

La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre tonneur de compte.

Pierre Mendes France - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP dédié à votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Quels sont les risques et que pourriez-vous récupérer en retour ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 3 années.
Ce Produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

Risque le plus faible **Risque le plus élevé**

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce Produit est classé 2 sur 3, soit un niveau de risque faible. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs performances de

Ce Produit est classé 2 sur 7, soit un niveau de risque faible. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futures performances se situent à un niveau faible, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit, risque de contrepartie.

Soyez conscient que vous pouvez être impacté par un risque de change. En effet, la devise de ce Produit peut être différente de celle de votre pays. Les remboursements que vous recevrez seront effectués dans la devise de ce Produit qui pourra être différente de celle de votre pays, le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre ces deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Scénarios de performance

Scénarios de performance
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourriez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants de votre remboursement.

Ce montant dépend également de la performance future des marchés. L'évolution future des marchés est incertaine et ne peut être prédite avec précision.

peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 années Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 3 années
Scénarios			
Minimum	Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8 670 EUR -13,3%	8 640 EUR -4,8%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 160 EUR -8,4%	9 270 EUR -2,5%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 700 EUR -3,0%	10 030 EUR 0,1%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 190 EUR 1,9%	10 570 EUR 1,9%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 8.25% MSCI EUROPE INDEX NR, 6.75% MSCI AC WORLD EX EUROPE DNR €, 16% BLOOMBERG EUROAGG 500 TOTAL RETURN INDEX VALUE UNHEDGED EUR, 2% JP MORGAN GBI GLOB ALL MAT HEDGED €, 2% JP MORGAN EMBI GLOBAL DIVERSIFIED TR \$, 65% EONIA/ESTER Capitalized) effectué entre 2021 et 2022 pour le scénario défavorable, entre 2016 et 2019 pour le scénario intermédiaire et entre 2012 et 2015 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International ne peut pas vous rembourser ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Quels sont les coûts de votre Produit ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons considéré :

- Que pour la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 3 années
Coûts Totaux	569 EUR	710 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	5,7%	2,4% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,5% avant déduction des coûts et de 0,1% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 35 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Frais d'entrée	5,0% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Frais de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,7% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	67 EUR
Frais de transactions	0,0% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	2 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légal de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte.

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 8 années sont disponibles via le lien : <https://epargnantes.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

ANNEXE 4 -DOCUMENT D'INFORMATION PREALABLE

Ce document présente, au titre de l'année écoulée, les informations détaillées de performance et frais de gestion relatives aux FCPE de ce Plan.

Les FCPE ne sont pas garantis et présentent un risque de perte en capital. Ils sont soumis à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

<i>Performances du 01/01/2021 au 31/12/2021</i>		(A)	(B)	(A-B)	(C)	(A-B-C)	
<i>Libellé</i>	<i>Société de gestion</i>	<i>Performance brute</i>	<i>Frais courants</i>	<i>Performance Nette de l'actif</i>	<i>Frais de gestion du plan⁽¹⁾</i>	<i>Performance finale pour le titulaire du plan⁽²⁾</i>	<i>Quotité des rétrocessions de commissions⁽³⁾</i> (Estimation 2022)
Natixis ES Monétaire - I	Natixis Investment Managers International	-0,46%	0,10%	-0,56%	0,00%	-0,56%	0,05%
Avenir Patrimonial – I	Natixis Investment Managers International	4,23%	0,71%	3,52%	0,00%	3,52%	0,19%
BIB ISR Diversifié Solidaire - I	Natixis Investment Managers International	7,00%	0,60%	7,60%	0,00%	7,60%	0,26%
BIB ISR Equilibre- I	Natixis Investment Managers International	11,38%	0,62%	12,00%	0,00%	12,00%	0,26%
BIB ISR Equilibre Planète- I	Natixis Investment Managers International	8,10%	0,80%	8,90%	0,00%	8,90%	0,26%
BIB ISR Dynamique Euro – I	Natixis Investment Managers International	19,80%	0,80%	20,60%	0,00%	20,60%	0,32%
BIB ISR Dynamique Monde – I	Natixis Investment Managers International	27,39%	0,66%	28,00%	0,00%	28,00%	0,25%
BIB ISR Dynamique Climat - I	Natixis Investment Managers International	25,20%	0,80%	26,00%	0,00%	26,00%	0,24%
Sélection DNCA Actions Euro PME - I	Natixis Investment Managers International	36,93%	1,28%	35,65%	0,00%	35,65%	0,16%

Libellé : nom d'un support financier.

Société de gestion : Professionnel agréé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui gère pour le compte d'un grand nombre d'épargnants (particuliers et/ou institutionnels), au sein d'un OPC, les sommes reçues de façon diversifiée, selon la stratégie qu'il aura annoncée.

Performance brute de l'actif : variation de valeur du FCPE sur l'année avant application des frais de gestion financière des actifs.

Frais de gestion des actifs : frais annuels (exprimés en %) perçus par la société de gestion au titre de la gestion financière des actifs.

Performance nette de l'actif : variation de valeur de l'unité de compte sur l'année après application des frais de gestion de l'actif et avant application des frais de gestion du contrat.

Frais de gestion du contrat : frais récurrents prélevés par le Teneur de Compte Conservateur de Parts (TCCP) au titre de la tenue de compte.

Performance finale : variation de valeur du FCPE sur l'année après application des frais de gestion de l'actif et des frais de gestion du contrat.

Quotité des rétrocessions de commissions : taux annuel des frais de gestion ayant donné lieu à des rétrocessions de commission au profit des distributeurs et des gestionnaires du plan au cours du dernier exercice clos.

(1) Frais maximum

(2) Performance minimum calculée avec le % maximum de frais

(3) Cet élément est une composante des frais courants sans coûts supplémentaires pour l'épargnant.

ANNEXE 5
Transfert collectif partiels d'actifs GROUPE MICHELIN

GESTION LIBRE :

Les signataires décident de transférer les avoirs des porteurs de parts salariés et anciens salariés, vers la nouvelle offre financière mise en place, comme suit :

	Du compartiment « IMPACT ISR MONETAIRE » du FCPE IMPACT ISR	Vers le FCPE « NATIXIS ES MONETAIRE - I »
Classification:	Fonds monétaires à valeur liquidative variable standard	Fonds monétaires à valeur liquidative variable standard
SRI:	1	1
Objectif de gestion:	Réaliser une performance nette légèrement supérieure à l'ESTR capitalisé, déduction faite des frais du FCPE	Réaliser une performance nette légèrement supérieure à l'ESTR capitalisé, déduction faite des frais du FCPE
Frais Courants ou Récurrents :	0,20%	0,10%

	Du compartiment « IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE » du FCPE IMPACT ISR	Vers le FCPE « BIB ISR DIVERSIFIE SOLIDAIRE - I »
Classification:	Non applicable	Non applicable
SRI:	2	3
Objectif de gestion:	Surperformer l'indicateur de référence composite 25% MSCI Europe dividendes nets réinvestis + 35% Bloomberg EuroAgg 500 Total Return Index Value Unhedged EUR + 35% ESTR + 5% de produits solidaires	Indicateur de référence : 15% MSCI EMU NU EUR + 20% MSCI WORLD NR EUR + 57,5%FTSE Eurozone Government Bond 3-5Y Index + 7,5% Titres solidaires
Frais Courants ou Récurrents :	0,64%	0,60% (frais estimés)

	Du compartiment « IMPACT ISR EQUILIBRE » du FCPE IMPACT ISR	Vers le FCPE « BIB ISR EQUILBRE- I »
Classification:	Non applicable	Non applicable
SRI:	3	3
Objectif de gestion:	Surperformer l'indicateur de référence composite suivant 50% MSCI Europe dividendes nets réinvestis + 50 % Bloomberg EuroAgg 500 Total Return Index Value Unhedged EUR	Indicateur de référence : 20% MSCI EMU NU EUR + 30% MSCI WORLD NR EUR + 50%FTSE Eurozone Government Bond 3-5Y Index
Frais Courants ou Récurrents :	0,73%	0,62% (frais estimés)

	Du compartiment « IMPACT ISR PERFORMANCE » du FCPE IMPACT ISR	Vers le FCPE « BIB ISR DYNAMIQUE EURO - I » :
Classification:	Actions internationales	Non applicable
SRI:	4	4
Objectif de gestion:	Surperformer l'indice de référence MSCI Europe	Surperformer sur le long terme son indicateur de référence 100% MSCI EMU NU EUR
Frais Courants ou Récurrents :	0,63%	0,80% (frais estimés)

Nous avons pris connaissance des caractéristiques des nouveaux FCPE dont les Documents d'Informations Clés (DIC) nous ont été communiqués. Nous avons également été informés des dispositions réglementaires encadrant les opérations de transferts collectifs partiels d'épargne salariale* et acceptons les différences d'orientation de gestion et /ou de structure de tarification entre les FCPE. Nous avons été avisés que les frais courants indiqués dans ce document, extraits des DICI sont une notion différente et plus large que les frais de gestion indiqués dans les différents règlements des FCPE actuels et futurs.

L'opération de transfert porte sur la totalité des avoirs, disponibles et indisponibles, que chaque porteur de parts détient dans les fonds d'origine. Elle sera réalisée sans frais et sans incidence sur la durée de blocage restant éventuellement à courir.

Les sociétés CACEIS BANK, NATIXIS INTEREPARGNE et NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL ont donné leur accord à ces apports.